

COMITÉ DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES
DES ÉTATS MEMBRES DE LA
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Confidentiel

Projet

232e SEANCE

BALE, LE MARDI 14 FEVRIER 1989 A 9 HEURES 30

Ordre du jour

- I. Approbation du procès-verbal de la 230e et de la 231e séance.
- II. Surveillance des développements et des politiques économiques et monétaires dans la CEE sur la base de:
 - Préparation par le "Groupe Dalgaard" et discussion par le Comité des Suppléants;
 - Graphiques et tableaux(1).
- III. Adoption par le Comité du rapport destiné aux Ministres des Finances des pays de la CEE concernant l'évolution sur les marchés des changes des dix-neuf pays participant à la concertation au cours du mois de janvier et des premiers jours de février 1989.
- IV. Examen du Rapport No 65, établi par le groupe d'experts présidé par M. Dalgaard, sur l'incidence du prochain réexamen du panier de l'Ecu(2).
- V. Echange de vues sur une note préparée par le groupe d'experts présidé par M. Raymond, sur les interventions stérilisées et non stérilisées(3).
- VI. Autres questions relevant de la compétence du Comité:
 - Répartition des frais du Secrétariat du Comité pour l'année 1988(4).
- VI. Date et lieu de la prochaine séance.

-
- 1) Les Gouverneurs trouveront à Bâle quelques graphiques établis sous l'égide du "Groupe Dalgaard" ainsi que les tableaux de la "concertation" et la Série mensuelle de statistiques.
 - 2) Ce rapport a été transmis par le Secrétariat par téléfax le 1er février et par courrier le 2 février 1989.
 - 3) Cette note méthodologique, datée du 24 octobre 1988, n'a pas encore été examinée.
 - 4) Une courte note sera distribuée avant la séance.